

DIDIER HAZEBROUCK

Commissaire aux Comptes & membre de la Compagnie Régionale de Douai

Expert-Comptable Inscrit au tableau de l'Ordre de la Région de Lille

Expert de Justice près de la Cour d'Appel de Douai

MEDEF HAUTS DE FRANCE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Assemblée Générale du 26 juin 2026

Exercice clos le 31 décembre 2025

Didier Hazebrouck

Commissaire aux Comptes

91 rue nationale – 59000 Lille

MEDEF HAUTS DE FRANCE

Association

40 rue Eugène Jacquet
59700 Marcq-en-Baroeul

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS **Exercice clos le 31 décembre 2025**

A l'Assemblée Générale de l'Association MEDEF HAUTS DE FRANCE,

OPINION

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association MEDEF HAUTS DE FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de mon rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur la note "Changements comptables" de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable relatif aux incidences de la première application du règlement ANC 2022-06.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le 22 juin 2026 à Lille

Le commissaire aux comptes

Signé par

62333130666365642d6563313...

Didier Hazebrouck

Bilan actif association

Déclaration au 31/12/2025

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2025	31/12/2024
Frais d'établissement				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets droits similaires				
Immo. incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., outillage	39 942	25 124	14 818	20 313
Immo. corporelles en cours, avances et acomptes				
Legs ou donations destinés à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	100 076	11 596	88 480	89 073
Prêts				
Autres immo. financières				
ACTIF IMMOBILISE	140 018	36 720	103 298	109 385
STOCKS				
Stocks et en-cours				
CREANCES				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	7 212	3 000	4 212	4 526
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	29 117	21 692	7 425	6 464
Charges constatées d'avance	35 084		35 084	32 910
DIVERS				
V.M.P.	1 374 170		1 374 170	1 353 065
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	552 026		552 026	507 411
ACTIF CIRCULANT	1 997 609	24 692	1 972 917	1 904 376
Frais d'émission des emprunts				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	2 137 628	61 413	2 076 215	2 013 762

Bilan passif association

Déclaration au 31/12/2025

Rubriques	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	41 191	41 191
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	41 191	41 191
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves	65 000	65 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	65 000	65 000
Autres réserves		
Report à nouveau	1 421 067	1 390 065
EXCEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	34 189	31 002
Situation nette (sous-total)	1 561 447	1 527 258
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL 1	1 561 447	1 527 258
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL 2		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	52 632	47 610
TOTAL 3	52 632	47 610
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	301 407	368 298
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	117 918	58 714
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	42 811	11 881
Produits constatés d'avance		
TOTAL 4	462 136	438 893
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	2 076 215	2 013 762

Compte de résultat association

Déclaration au 31/12/2025

Rubriques	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	587 011	414 773
Ventes de biens dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services dont parrainages	15 565	6 820
Concours publics et subventions d'exploitation	490 695	409 044
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		2 801
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	9 967	12 988
TOTAL I	1 103 238	846 425
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	719 185	649 714
Aides financières	41 500	20 000
Impôts, taxes et versements assimilés	1 267	784
Salaires	199 793	120 980
Cotisations sociales	103 665	59 878
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	6 389	6 506
Dotations aux provisions	29 714	
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	7	
TOTAL II	1 101 520	857 861
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	1 718	(11 435)
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	189	160
Produits autres valeurs mobilières, créances actif immo.		
Autres intérêts et produits assimilés	36 337	52 202
Reprises sur dépréciations, provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de V.M.P et d'instruments de Trésorerie.		
TOTAL III	36 526	52 362
CHARGES FINANCIERES		
Dotations financières amortissements, provisions	593	4 927
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de V.M.P. et d'instruments de Trésorerie		
TOTAL IV	593	4 927
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	35 933	47 435
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	37 651	36 000

Rubriques	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
	TOTAL V	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
	TOTAL VI	
	RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	VII	
Impôts sur les bénéfices	VIII	
	3 463	4 998
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	1 139 764	898 788
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	1 105 575	867 786
EXCEDENT OU DEFICIT	34 189	31 002
Evaluation des contributions volontaires en nature		
Ressources		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
	TOTAL PRODUITS	
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
	TOTAL CHARGES	

Présentation de l'entité

Objet social

Le MEDEF Régional Hauts-de-France en sa qualité d'organisation patronale interprofessionnelle en région, représente ses adhérents et les entreprises de la région pour les questions interprofessionnelles d'ordre économique, social, sociétal, international auprès des pouvoirs publics, administratifs, des collectivités locales et des organismes publics ou privés de la région.

Nature et périmètres des activités

Les missions principales vis-à-vis de ses adhérents :

- Favoriser le développement pérenne des entreprises en région
- Être le porte-parole des entreprises dans la région
- Être animateur, coordinateur et promoteur d'efficacité entre ses membres
- Assurer un rôle de médiateur

Moyen mis en œuvre

Le Medef Haut de France comprend 5 collaborateurs, loue 3 bureaux au sein du Campus Entreprises & Cités à Marcq-en-Barœul.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dégage un excédent de 34 188.58 €. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Immobilisations incorporelles et corporelles

* Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

* Amortissements :

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue. Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants (L = linéaire ; D = dégressif)

:

Immobilisations corporelles	Amortissements Pour Dépréciation	Amortissements Fiscalement Pratiqués
Agencement	10 % L	10 % L
Matériel de bureau et informatique	33 % L	33 % L
Mobilier	10 % L	10 % L

Les taux d'amortissements sont révisables chaque année pour être ajustés sur la durée d'utilité restante à courir.

La différence entre les amortissements pratiqués sur la durée d'utilité et les amortissements fiscaux est constatée sous forme dérogatoire.

Règles générales

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels des associations (application du règlement n°2018-06 de l'ANC).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptes n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022. La première application obligatoire de ce dernier règlement est pour les exercices ouverts au 1er janvier 2025.

Depuis l'exercice 2019, et en conformité avec les règlements ANC n°2014-03, n°99-01 et CRC n°2009-10, issu de l'avis n°2009-07 du CNC du 3 septembre 2009, le fait générateur de la reconnaissance du produit d'une cotisation correspond à l'encaissement effectif des sommes collectées auprès des adhérents, sauf en cas de possibilité de recours en cas de non-règlement.

Faits caractéristiques et faits marquants

Le contexte international actuel (guerre en Ukraine, réchauffement climatique, crise économique) conduit à des hausses significatives de l'énergie, de l'alimentation et à une volatilité des taux dans le monde. Il n'est toutefois pas possible à l'heure actuelle d'en mesurer les enjeux sur le résultat de l'association.

Faits postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant.

Changement de méthode comptable

L'application prospective du nouveau règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers constitue un changement de méthode comptable applicable à partir du 1er janvier 2025 dont les principaux impacts sont :

- La modification de la définition des éléments comptabilisés en résultat exceptionnel. Dorénavant sont comptabilisés en résultat exceptionnel les produits et les charges directement liés à un événement majeur et inhabituel mais également des écritures d'origine purement fiscal.
- La suppression des transferts de charges et le reclassement de ces produits selon leur nature, soit en produit d'exploitation ou financier, soit en diminution du poste de charges.
- Une nouvelle présentation des informations dans l'annexe comptable qui introduit des modèles de tableaux obligatoires.
- Une simplification dans la présentation du résultat exceptionnel. Les charges et les produits exceptionnels, qui étaient présentés sur plusieurs lignes lors de l'exercice précédent ont été - regroupées sur les deux lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles ».
- Des adaptations dans la présentation du bilan et du compte de résultat de l'exercice précédent ont été opérées :
 - Dans la colonne comparative de l'exercice précédent, les immobilisations en cours sont à regrouper avec les avances et acomptes, aussi bien pour ce qui concerne les immobilisations incorporelles que corporelles ;
 - Dans la colonne comparative de l'exercice précédent du bilan 2025, la ligne « Charges constatées d'avance » est présentée parmi les éléments constituant la rubrique des « Créances ».
 - Les transferts de charges constatés dans le compte de résultat de l'exercice précédent sont présentés selon les modalités suivantes :
 - Les transferts de charges d'exploitation de l'exercice précédent sont présentés dans la colonne comparative N-1 dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions », rattaché au résultat d'exploitation.
 - Les transferts de charges financières de l'exercice précédent sont quant à eux présentés dans le poste « Reprises sur dépréciations et provisions », rattaché au résultat financier.
 - Enfin, les transferts de charges exceptionnelles de l'exercice précédent sont présentés dans le poste « Produits exceptionnels ».

Les changements induits par l'application des nouvelles dispositions du Règlement s'appliquent à compter de l'exercice 2025 sans emporter de retraitement des comptes 2024.

Comparabilité des comptes

Ce nouveau règlement n'a pas d'impact significatif sur la présentation des comptes.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

Effectif

CADRE	EMPLOYE	MOYENNE ANNUELLE
Effectif moyen annuel	Effectif moyen annuel	
1.67	2.84	4.51

Engagements financiers

Néant.

Indemnités de fin de carrière

Il existe un engagement pour indemnités de départ en retraite qui est calculé sur la base du salaire mensuel, de l'ancienneté dans la société (association) à la clôture de l'exercice, du temps restant à courir jusqu'à la date d'anniversaire de ses 65 ans pondéré par des coefficients pour tenir compte de la rotation du personnel, de la probabilité d'être vivant à 65 ans, des augmentations de salaire et de l'actualisation des sommes qui sont versés.

Au 31 décembre 2025, l'engagement s'élève à 36 208€ + CS 16 428€ soit 52 632€.

Hypothèses :

Taux d'actualisation : 3.90 %

Taux de turnover : 2 %

Taux de revalorisation des salaires : 2 %

Produits à recevoir

		31/12/2025	31/12/2024
40980000	RRR FOURNISSEURS	104,67	175
41810000	CLIENTS FAE	3840	0
46730000	PRODUITS A RECEVOIR	842,65	
50880000	INTERETS COURU NON ECHUS	1413,31	1758,6
		6200,63	1933,6

Charges à payer

		31/12/2025	31/12/2024
40810000	FOURNISSEURS - FNP	134 219,29	143 959,94
46820000	CREDITEURS DIVERS	40 467,66	
46830000	CHARGES A PAYER	2 343,80	
46860000	DIVERS CAP		9 839,06
42820000	PROVISIONS CP	30 313,43	14 853,93
42860000	AUTRES CHARGES A PAYER	5 500,00	5 500,00
43820000	PROVISIONS CS SUR CP	17 033,68	6 475,56
43860000	AUTRES CHARGES A PAYER	2 529,51	2 427,54
44812000	ETAT - CAP	97,08	
44820000	ETAT - PRODUITS A RECEVOIR		80,54
		232 504,45	183 136,57

Charges constatées d'avance

		31/12/2025	31/12/2024
48600000	CCA	35 084,09	32 910,19
		35 084,09	32 910,19

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	766		
Terrains			
Dont composants			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.			
Install. techniques, matériel et outillage ind.			
Installations générales, agenc., aménag.	2 419		
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	58 928		894
Emballages récupérables et divers			
Immobilsations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	61 347		894
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés	100 076		
Prêts et autres immobilisations financières			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	100 076		
TOTAL GENERAL	162 189		894

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES		766		
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.				
Installations techn., matériel et outillages ind.				
Installations générales, agencements divers			2 419	
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier		22 299	37 524	
Emballages récupérables et divers				
Immobilsations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		22 299	39 942	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés			100 076	
Prêts et autres immobilisations financières				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			100 076	
TOTAL GENERAL		23 065	140 018	

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissements et développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	766		766	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	766		766	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales, agenc., aménag.				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agenc. et aménag. divers	553	242		795
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	40 481	6 147	22 299	24 330
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	41 034	6 389	22 299	25 124
TOTAL GENERAL	41 800	6 389	23 065	25 124

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES							
Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	
Frais établis.							
Fonds Cial							
Autres. INC.							
INCORPOREL.							
Terrains							
Construct.							
- sol propre							
- sol autrui							
- installations							
Install. Tech.							
Install. Gén.							
Mat. Transp.							
Mat bureau							
Embal récup.							
CORPOREL.							
Acquis. titre							
TOTAL							

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires	47 610	5 022		52 632
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	47 610	5 022		52 632
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation				
Dépréciations autres immobilis. financières	11 004	593		11 596
Dépréciations stocks et en cours				
Dépréciations comptes clients		3 000		3 000
Autres dépréciations		21 692		21 692
DEPRECIATIONS	11 004	25 285		36 289
TOTAL GENERAL	58 614	30 307		88 920
Dotations et reprises d'exploitation		29 714		
Dotations et reprises financières		593		
Dotations et reprises exceptionnelles				
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	7 212	7 212	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée			
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses	21 692	21 692	
Groupe et associés	6 477	6 477	
Débiteurs divers	947	947	
Charges constatées d'avance	35 084	35 084	
TOTAL GENERAL	71 413	71 413	

Montant des prêts accordés en cours d'exercice
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice
Prêts et avances consentis aux associés

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	301 407	301 407		
Personnel et comptes rattachés	35 813	35 813		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	35 205	35 205		
Etat : impôt sur les bénéfices	3 363	3 363		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée				
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	43 537	43 537		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	42 811	42 811		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	462 136	462 136		

Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exercice
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés

